

RAPPORT DE L'EXÉCUTIF

1996 À 1999



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD (C.S.N.)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

COMITÉ EXÉCUTIF

CONJONCTURE

CONTRAT SOCIAL – RATTRAPAGE SALARIAL – GAINS DE PRODUCTIVITÉ

CO-GESTION

SITUATION DE L'EMPLOI

SANTÉ-SÉCURITÉ

DÉFENSE DES ACCIDENTÉS 8.12 A 8.12 D

GRIEFS

DIVERSIFICATION

PRIORITÉS POUR L'AVENIR

Tel que prévu à l'article 67 de notre constitution, des élections générales à tous les postes de l'exécutif, délégués de département et des vérificateurs doivent se tenir lors du douzième mois précédant l'échéancier de la convention collective.

L'exécutif sortant a donc convoqué une assemblée générale déclenchant la procédure d'élection le 28 février 1999.

Le présent rapport tient à rendre compte de nos activités pour la durée du mandat 1996 à 1999.

COMPOSITION ACTUELLE DE L'EXÉCUTIF SORTANT

Président :	Richard Mallette
Vice-président :	Gilles L'Eriger
Trésorier :	Jean-Guy Rochefort
Secrétaire :	Poste vacant
Dir. Santé sécurité :	Normand Joannette
Dir. Santé sécurité :	Henri Chartrand
Dir. Mobilisation :	Jean-Denis Langevin
Dir. Information :	Jean-Jacques Poulin
Directeur :	Roger Guimont

Voici la liste des autres membres ayant occupé une charge à l'exécutif pendant le dernier mandat :

Secrétaire :	Normand Chayer (2)
Dir. Mobilisation :	Gilles Rhains
Dir. Information :	Jacques Bonhomme Michel Lalonde Jean-René Leduc
Dir. Santé sécurité :	Alain Chiasson Yves Julien
Directeur :	Serge Breton

CONJONCTURE

Les trois dernières années ont été influencées par les hauts et les bas du marché militaire ainsi que par le développement d'un nouveau marché, celui des propulsifs pour les générateurs de gaz pour les sacs gonflables. Le rappel de plusieurs membres en mise à pied a été directement relié à la capacité d'Expro d'obtenir des contrats sur le marché américain (exemple : M1-033). Le marché canadien s'est maintenu à un niveau très bas, le marché commercial a subi un léger recul et le marché des propulsifs pour sacs gonflables ne s'est pas développé aussi rapidement que prévu.

Présentement à Expro nous vivons malheureusement la situation que le syndicat avait prévu si on ne diversifiait pas la production à l'usine. La dépendance face aux marchés militaires nous entraînent dans une situation où l'emploi est très précaire et où l'incertitude et l'insécurité sont notre lot quotidien. Heureusement l'obtention du contrat de M-14 permettra de stabiliser un plus grand nombre d'emplois.

CONTRAT SOCIAL – RATRAPAGE SALARIAL – GAIN DE PRODUCTIVITÉ

Lors des trois dernières années une des priorités de l'exécutif a été de faire appliquer les mesures de rattrapage salarial et de gain de productivité prévue au contrat social. Pour 1996 nous avons obtenu tel que prévu l'indexation au coût de la vie (2.1%) et nous avons récupéré le 5% de salaire laissé sur la table en 95. Pour 1997 nous avons négocié dans le cadre du rattrapage salarial les points suivants: indexation au coût de la vie (1.7%), récupération du boni de vacances, récupération des jours fériés (6) du temps des fêtes ainsi que l'élimination des 50 heures de surtemps à demi-temps de moins.

Pour 1998 nous n'en sommes pas encore parvenus à une entente avec Expro car leur offre est de 0%. Nous préparons présentement l'arbitrage de l'offre finale pour régler le rattrapage pour 1998. Par contre en 1998 nous avons forcé Expro à redistribuer un montant de \$513 661.00 suite à l'application de la clause sur le partage des gains de productivité. Rappelons-nous que la position initiale d'Expro était de distribuer \$50 000.00.

RÉUNIONS SYNDICALES COMITÉ EXÉCUTIF

Exécutif :	96-	12 dont (2 spéciales)
	97-	15 dont (5 spéciales)
	98-	11 dont (2 spéciales)
	99-	2 (au 1 ^{er} mars)
Assemblée générale	96-	6 (2 spéciales)
	97-	2
	98-	4 (dont 1 spéciale)
	99-	1 (au 1 ^{er} mars)

CO-GESTION

Tout au long du dernier mandat vos représentants à l'exécutif de co-gestion avec des représentants des autres syndicats ont tenté d'apporter le point de vue des travailleurs dans la prise de décision via l'exécutif de co-gestion mis en place avec le contrat social. N'oublions pas que notre objectif d'intervenir dans le processus décisionnel de l'entreprise est de démocratiser notre milieu de travail. Malheureusement nous nous sommes butés aux administrateurs qui refusent de laisser aller leur droit de gérance. Au début de 1997 nous avons même accepté l'intervention d'un médiateur du Ministère du travail pour nous aider à clarifier la situation et ce sans grand résultat.

SITUATION DE L'EMPLOI

Au cours des trois dernières années nous avons connu des hauts et des bas par rapport à l'emploi, une des priorités d'intervention du Syndicat. Comme nous le mentionnons auparavant l'augmentation de l'emploi à l'usine a été directement relié aux commandes américaines. Des percées ont été effectuées dans le domaine des sacs gonflables. Par contre nous avons négocié une série de mesures pour favoriser l'emploi.

- Pré-retraite 10 employés ont pu sortir en pré-retraite dans le cadre du programme ARTT on été remplacés.
- Mise en place du programme de prestation supplémentaire de chômage pour permettre à des jeunes de travailler.
- Congés sans solde – En négociant un assouplissement à la clause de congés sans solde plus de 50 membres en ont profité ce qui a permis à d'autres membres en mise à pied de travailler.

- Enquête paritaire sur les wagons de récupération et où il a été nécessaire de refaire une trentaine de wagons. Du travail pour une dizaine de membres.
- Contrat de peinture où près de 15 membres ont travaillé.

SANTÉ SÉCURITÉ

La santé sécurité a toujours été une des priorités syndicales. Nous avons poursuivi le travail régulier d'enquête et d'inspection dans l'usine pour tenter de faire corriger les problèmes à la source. A cause de toutes les mises à pied il y a eu beaucoup de changements dans les délégués en santé sécurité. Nous aurons lors du prochain mandat à consolider et former les délégués et essayer de maintenir une certaine stabilité. Nous avons appuyé plusieurs projets d'amélioration au courant des dernières années pour que l'argent réinvesti dans l'usine corrige des problèmes de santé sécurité (déchargement des wagons au 275, power pack du 160-162, achat de véhicules pour terrain de brûlage et le 919, four de décontamination, solidifier les structures des tours à mélange, etc). Malheureusement il y a eu deux incidents majeurs dans les dernières années, l'incident au 770 (NG) dans le réservoir d'acide usée et l'explosion au terrain d'incinération. Vos représentants suivent en priorité l'évolution des travaux pour isoler les opérateurs des poudres sèches à la finition. Il faut se rappeler que ces travaux font suite à une recommandation commune (Expro, Syndicat, RNC et CSST) suite au feu du séchoir en 1993 et que des modifications doivent être appliquées dans l'usine. Cette revendication syndicale d'isoler les opérateurs de manipulation des poudres sèches sera une priorité majeure pour les prochaines années. Il en va de nos vies.

DÉFENSE DES ACCIDENTÉS

Le Syndicat a continué à appuyer et aider les membres qui ont subi un accident de travail. Dans les démarches pour défendre les accidentés avec l'appui du service de défense de la CSN nous avons eu 17 dossiers à défendre devant les différentes instances de la CSST. Dans la plupart des cas nous avons eu gain de cause mais nous tenons à dénoncer le fait que l'intervention d'Expro dans les dossiers visent plus souvent qu'autrement à faire couper les accidentés.

8.12 A ET D

Ces deux clauses de la convention collective visent à protéger les travailleurs victimes d'un accident de travail. A plusieurs occasions depuis la négociation de ces clauses nous avons dû défendre leurs applications par des griefs. Plus ça change plus c'est pareil. Expro depuis 1997 a encore tenté de restreindre l'application de ces clauses. Nous avons entrepris plusieurs démarches pour clarifier l'application de ces clauses pour régler un certain nombre de griefs et définir l'application future. Lors de notre dernière assemblée générale nous avons décidé de notre position de règlement mais un point majeur achoppe avec Expro. La Compagnie veut se donner le droit d'intervenir dans le processus de réadaptation de la CSST éliminant le droit de retour au travail chez Expro d'un travailleur sur un emploi convenable. Nous nous opposons à cette ingérence.

GRIEFS

En ce qui a trait aux griefs on peut mentionner qu'il y a eu une légère amélioration comparativement aux années passées. Pour toute l'année 96 il y a eu 34 griefs, 12 de réglés et 17 désistements. Pour l'année 97 il y a eu 99 griefs, 50 étaient reliés à des avis verbaux concernant les heures de travail. Le comité de grief a réussi à régler 33 griefs donc on peut voir qu'il y a eu une amélioration sur le règlement des griefs.

Par contre c'est en 97 que Expro a commencé à s'attaquer aux accidentés du travail plus particulièrement sur les clauses 8.12 A et 8.12 D.

En 98 il y a eu 62 griefs dont 21 griefs ont été réglés jusqu'à aujourd'hui. Par contre le problème de l'année 98 a été la sous-traitance. Le syndicat a dû mettre sur pied un comité pour regarder tous les problèmes avec la sous-traitance.

Pour l'avenir le Syndicat devra s'attaquer aux manques de délégués de grief dans les différents départements, puisque n'ayant pas de délégué les problèmes reviennent au bureau du Syndicat et donc plusieurs problèmes réglés dans les départements ainsi au bureau on pourrait s'attaquer à d'autres problèmes.

DIVERSIFICATION

Nous avons réussi avec l'appui de la COOP à remettre sur pied un comité qui regarde au développement de nouvelles productions chez Expro pour maintenir et stabiliser l'emploi. Le comité s'est donné un plan de travail avec les objectifs suivants:

- 1- Consolider le marché des propulsifs Lova pour générateur de gaz des sacs gonflables en élaborant un plan d'action pour améliorer l'efficacité de la production de ces produits sur la ligne de production.
- 2- Entreprendre des discussions d'affaires sérieuses avec une Compagnie dans le secteur de l'environnement pour évaluer la possibilité d'installer sa production sur le site d'Expro.
- 3- Continuer à explorer d'autres productions possibles sur le site de l'usine.

PRIORITÉS POUR L'AVENIR

Les prochaines années seront déterminantes pour notre avenir chez Expro car avec l'obtention du contrat de M-14 Expro devra faire des choix stratégiques pour l'utilisation des fonds générés par ce contrat. Le Syndicat avec l'appui des membres devra s'assurer que les objectifs suivants soient atteints.

- 1- Continuer à améliorer la santé sécurité (poudre sèche)
- 2- S'assurer de maintenir le maximum d'emplois par la diversification et la pré-retraite.
- 3- Rencontrer nos demandes de rattrapage salarial.
- 4- Continuer à intervenir pour qu'Expro respecte le point de vue des travailleurs (co-gestion)
- 5- Préparer la négociation de la prochaine convention collective pour mars de l'an 2000.

Richard Mallette
Pour l'Exécutif du Syndicat